

\*  
\* \*

Août 8. — Avait lieu, à Notre-Dame de Montréal, l'imposante cérémonie de l'imposition du pallium à Mgr Bruchési, par Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, en présence de Mgr Corrigan, de New-York, d'un grand nombre d'évêques des États-Unis et du Canada et d'un nombreux clergé.

\*  
\* \*

Août 12.—Le protocole de la paix entre les États-Unis et l'Espagne est signé, à Washington, par M. Jules Cambon, au nom de l'Espagne, et par M. Day, au nom des États-Unis. Les conditions sont : 1° renonciation par l'Espagne à toute souveraineté sur Cuba ; 2° l'île de Porto-Rico et les autres îles espagnoles des Indes occidentales, et une des îles des Larrons, à désigner par les États-Unis, sont cédées à ces derniers ; 3° les États-Unis occuperont la ville et la baie de Manille pendant les négociations du traité de paix qui règlera la disposition et le gouvernement des Philippines ; 4° Cuba, Porto-Rico, etc., seront immédiatement évacués ; 5° une commission composée de dix commissaires, dont cinq nommés par chaque pays, se réunira à Paris, pas plus tard que le 1er octobre, pour négocier et conclure un traité de paix ; 6° les hostilités seront suspendues aussitôt que possible.

Dans cette guerre, les États-Unis ont appliqué la maxime de Bismarck : " La force prime le droit." Retirent-ils tout le profit qu'ils s'étaient proposé en commettant cet acte injuste ? C'est le secret de l'avenir.

